

<b>Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale</b>	<b>M2</b>
<b>Action 6 : renforcer notre qualité de vie</b>	<b>A6</b>
<b>Eau et Loire</b>	<b>429</b>

Le Conseil Régional,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-2, L1111-9, L1111-10, L4221-1 et suivants,

**VU** le Code de l'Environnement et notamment l'article L211-7,

**VU** l'avis du Conseil économique, social et environnemental régional en date du 14 décembre 2021 ;

**CONSIDERANT** le débat d'orientations budgétaires intervenu lors d'une séance du Conseil régional des 21 et 22 octobre 2021,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** la tenue de la commission Territoires, ruralité, environnement, transition écologique et énergétique, eau, logement, infrastructures numériques, sécurité et santé

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'inscription au Budget primitif 2022 d'une dotation de 11 500 000 € d'autorisations de programme et de 1 365 000 € d'autorisations d'engagement et de 5 500 000 € de crédits de paiement en investissement et de 900 000 € de crédits de paiement en fonctionnement, au titre du programme n° 429 : "Eau et Loire".

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Groupe Démocrates et progressistes

REÇU le 20/12/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs